



## Où trouver les formations diplômantes à distance ?

- **332** formations du supérieur complètes à distance (tous niveaux, tous domaines) sur le site de Campus France : <https://foad.campusfrance.org/#/search>
- **94** formations de Licence (L1/L2/L3) dans **60** mentions de diplômes différentes opérées par environ 30 universités (identifiables sur <https://www.parcoursup.fr/> et la FIED, Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance, <https://www.fied.fr/>)
- **186** Master à distance (identifiables sur <https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/>)
- **17** spécialités de Brevet de Technicien Supérieur, BTS (sur le Centre National d'Enseignement à Distance, CNED, <https://www.cned.fr/>), plus des BTS agricoles dépendant du Ministère de l'agriculture (**7** accessibles sur <http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Centre-Val-de-Loire/Orleans/Se-former-dans-ma-region/S-informer-sur-le-lycee/Formation-ouverte-et-a-distance/Preparer-un-BTS-agricole-a-distance>)
- Environ **600** modules de formation professionnelle (dans l'offre du Conservatoire National des Arts et Métiers, CNAM, <http://www.cnam.fr/>)
- Environ **130** diplômes d'universités, DU (sur <https://www.fied.fr/>)



## Où trouver les formations qualifiantes à distance ?

- **358** MOOCs (sur FUN, France Université Numérique, <https://www.fun-mooc.fr/>) dont
  - les MOOC pour l'orientation,
  - le MOOC "Le métier d'étudiant : pour une adaptation réussie à l'université"
  - les MOOC de compétences numérique,
  - le MOOC sur les compétences orthographiques
- **31193** ressources numériques en auto-formation (accessibles notamment sur les sites des Universités Numériques Thématiques, UNT, via le portail <http://www.sup-numerique.gouv.fr/>)
- La certification aux compétences numérique PIX, <https://pix.fr/>
- ...

**À noter** : d'autres formations à distance existent qui sont proposées par des institutions privées sans visa du MESRI. Un campus connecté peut accueillir des étudiants inscrits dans des formations à distance ne relevant de l'enseignement supérieur public, dans la limite de **30%** des étudiants accueillis.